

CINÉMA ET AUDIOVISUEL OPTION FACULTATIVE

LE CARNET DE BORD

Rappel : nature et modalités de l'épreuve :

Synthèse de la note de service n°2003-205 du 24/11/2003 modifiée – B.O. n°45 du 04/12/2003:

Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation et 30 minutes de préparation

L'épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- une fiche pédagogique rédigée par l'enseignant responsable de la classe. Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle présente le thème et les questions abordés dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail. Elle énumère, avec les détails nécessaires, les diverses activités, en précisant le temps accordé à chacune d'elles : visionnement et études d'œuvres (titres, auteurs, conditions...), activités relatives à la réalisation (titres, composition de l'équipe...), interventions de professionnels, visites, etc.

- un carnet de bord élaboré par le candidat et rendant compte de façon personnelle et variée de l'ensemble du travail accompli, complété de documents choisis par le candidat en liaison avec son travail de l'année, sous les formes les plus diverses : écrits, images, sons... En trois ou quatre pages, ce carnet de bord doit aussi développer une réflexion critique et argumentée sur un point que l'élève aura choisi d'approfondir soit en relation avec la réalisation présentée, soit en lien avec un élément du programme (ensemble obligatoire ou ensemble libre), un événement particulier (tournage, festival, opération particulière à laquelle aura participé l'élève...), une rencontre ou un débat avec un acteur, un professionnel, un expert du cinéma, etc.

- une réalisation individuelle ou collective, ne dépassant pas 10 minutes, sur support analogique ou numérique, produite dans le cadre de l'enseignement de l'année et convenablement présentée (titre, date, générique, établissement...).

L'épreuve comprend un exposé du candidat (10 minutes environ) portant sur l'ensemble des éléments du dossier : présentation des différentes pièces, explication de ses choix et de ses engagements dans les diverses activités (notamment lors du travail de réalisation) et dans les recherches personnelles qu'il a conduites.

L'exposé est suivi d'un entretien (20 minutes environ) au cours duquel les examinateurs posent des questions sur les différents éléments du dossier et de la présentation qu'en a faite le candidat. A cette occasion, le jury interroge plus précisément le candidat sur l'un des éléments du programme que ce dernier aura choisi d'approfondir.

Les candidats individuels et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat se présentent à l'épreuve dans des conditions similaires à celles prévues pour les candidats scolaires. L'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat comprenant, d'une part, une réalisation audiovisuelle témoignant d'un travail personnel sur support analogique ou numérique et d'une durée maximale de 8 minutes, d'autre part, un travail écrit (carnet de bord), illustré ou non, ne dépassant pas dix pages (illustrations comprises) traitant de façon personnelle et approfondie d'une question relevant du programme (ensemble obligatoire ou ensemble libre) de la classe de terminale de l'enseignement optionnel de cinéma et audiovisuel.

Modalités d'évaluation : La prestation orale est notée sur 20

La Note de service de 2006 indique la répartition suivante:

-10 points pour la réalisation

-10 points pour la présentation et l'échange avec le jury.

Une modification du B.O a été demandée proposant la répartition suivante :

-10 points pour la présence de l'ensemble des éléments : réalisation et recherche personnelle, attestées par la présentation du carnet de bord

-10 points pour la prestation orale et l'échange avec le jury.

PRESENTATION MATERIELLE DU CARNET DE BORD

Quels que soient la forme et le support choisis, il présente un texte de 10 pages, dont 3 ou 4 consacrées à la recherche personnelle, complété de documents divers justifiés par la recherche ou le film : et éventuellement des annexes

COMPOSITION DU CARNET DE BORD

Le carnet de bord comporte trois parties distinctes

1° LA PRÉSENTATION PAR L'ENSEIGNANT DU TRAVAIL EFFECTUÉ DANS LE CADRE DE LA CLASSE

Cette partie comprend deux volets :

1/ *La validation du dossier par l'enseignant*

attestant du travail de l'élève et de sa confection dans le cadre de l'enseignement ou sous le contrôle de l'enseignant et comportant

- la signature de l'enseignant
- le cachet de l'établissement

- NB : l'absence de ces deux éléments doit être motivée par l'enseignant.

2/ *La présentation du programme de l'année et des modalités de travail*

Question(s) abordée(s) , problématique et perspectives d'étude

Projections et analyses filmiques

Modalités de la pratique artistique

Travail en partenariat

2° LE COMPTE-RENDU DU CANDIDAT SUR LE TRAVAIL DE REALISATION

Cette partie comporte deux volets :

- D'une part elle présente des éléments réalisés individuellement ou collectivement : le scénario et la note d'intention d'origine, le découpage prévisionnel (avant-montage), le plan au sol, des éléments de storyboard, le plan de travail...

- D'autre part elle rend compte de façon personnelle du travail accompli et propose sur le film une réflexion critique :

Ce compte-rendu personnel développe certains points de la note d'intention en relation avec les fonctions occupées lors de l'écriture, du tournage et du montage et propose un bilan personnel réflexif sur les partis pris artistiques et esthétique de la réalisation.

Cette partie peut être accompagnée d'annexes .

3° LE COMPTE-RENDU DU CANDIDAT SUR UNE QUESTION EN RELATION AVEC LE PROGRAMME

Cette partie présente des éléments de recherche et d'analyse sur un sujet que l'élève choisit d'approfondir en relation avec les différents points abordés durant l'année , et sur lequel il propose une réflexion critique et argumentée

en relation avec la réalisation présentée

et/ou en lien avec un élément du programme

Ce compte rendu comporte deux étapes :

- *La Justification et les critères de choix du sujet* :

Articulation entre le point développé et le programme ou la réalisation = Présentation problématisée du sujet de recherche.

- *La Recherche* présentée :

- c'est un travail personnel : les sources sont explicitement citées, les citations longues sont commentées, les éléments essentiels surlignés...
- c'est un travail rédigé et structuré , qui répond à une problématique clairement définie
- c'est un travail illustré, accompagné d'éléments pertinents qui étayent le propos. Documents iconographiques, images animées, documents sonores , textes.